



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors d'une séance régulière tenue le 6 juin 2023, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2023-461 Règlement sur la gestion contractuelle;

Le règlement numéro 2023-461 est donc entré en vigueur le 12 juin 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au bureau municipal sis au 142 Principale Est Sainte-Anne-de-la-Rochelle

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 12^e jour de juin 2023.

Majella René

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 12^e jour de juin 2023 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de juin 2023

Majella René

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière